



EMERGENCE LEGAL AFRIQUE – ELA

Études-Conseils-Appui-Formation



FORMATION CERTIFIANTE DE HAUT NIVEAU EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (SES) SELON LES STANDARDS INTERNATIONAUX

Date : Du 21 au 25 septembre 2026

Lieu : Hôtel ONOMO, Conakry, République de Guinée.

Formation en Présentiel et en ligne

TERMES DE RÉFÉRENCE

Emergence Legal Afrique-ELA

Siège social : Lambandji carrefour centre commercial

Conakry, Rép. De Guinée, 001 BP : 3383

Tél : +224 610708080

emergencelegalafrique@gmail.com

Site web: www.emergencelegalafrique.com



TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
2. OBJECTIFS	3
2.1 Objectif général.....	3
2.2 Objectifs spécifiques.....	3
3. RÉSULTATS ATTENDUS.....	4
4. APPROCHE PÉDAGOGIQUE	4
5. CONTENU DE LA FORMATION	5
6. OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES	5
7. PUBLIC CIBLE.....	6
8. PÉRIODE, LIEU ET MODALITÉS.....	6
9. PROFIL DU FORMATEUR	7
10. EXIGENCES FINANCIÈRES	8
11. À PROPOS DU CABINET EMERGENCE LEGAL AFRIQUE - ELA	9
12. CONTACTS	9



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La dynamique actuelle de croissance économique en Afrique repose largement sur le développement de projets structurants dans les secteurs minier, énergétique, des infrastructures et des corridors logistiques, financés en grande partie par les institutions multilatérales de développement. Ces projets sont aujourd'hui soumis à des exigences croissantes en matière de sauvegardes environnementales et sociales (SES), destinées à éviter, minimiser, atténuer et, en dernier recours, compenser leurs impacts négatifs sur les populations et l'environnement, tout en maximisant leurs retombées pour les communautés.

Dans ce contexte, deux cadres normatifs majeurs dominent aujourd'hui l'environnement des projets financés en Afrique et dans le monde :

- **Le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale (2018)** : refonte majeure du dispositif de sauvegardes, remplaçant les anciennes Politiques Opérationnelles (PO 4.01 à 4.12) par dix Normes Environnementales et Sociales (NES 1 à 10) intégrées et applicables de manière cohérente sur l'ensemble du cycle de projet.
- **Le Système de Sauvegardes Intégré de la BAD (SSI 2023)** : approuvé le 12 avril 2023 et en vigueur depuis le 31 mai 2024, il abroge l'ancien SSI 2013 et introduit dix Sauvegardes Opérationnelles Environnementales et Sociales (SOES 1 à 10), harmonisées avec les NES de la Banque mondiale.



Ces deux référentiels s'inscrivent dans un cadre normatif international plus large incluant les Standards de Performance de la SFI, les Principes de l'Équateur et les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Leur maîtrise est devenue une compétence essentielle pour tous les acteurs du développement, qu'ils soient du côté des emprunteurs, des maîtres d'ouvrage délégués, des consultants ou des équipes projets.

Or, dans les pays africains, il subsiste un déficit notable de compétences opérationnelles capables de s'approprier et d'appliquer efficacement ces instruments complexes, en particulier les nouvelles dispositions du SSI 2023 de la BAD, encore insuffisamment connues sur le terrain. C'est dans cette perspective que le Cabinet Emergence Legal Afrique (ELA) organise une formation professionnelle spécialisée visant à former une nouvelle génération d'experts africains en sauvegarde environnementale et sociale, capables d'intervenir sur des projets d'envergure.

2. OBJECTIFS

2.1 Objectif général

Renforcer les capacités des participants à comprendre, appliquer et superviser les exigences des sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale (CES 2018) et de la BAD (SSI 2023) dans le cycle des projets de développement.

2.2 Objectifs spécifiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser le cadre normatif CES de la Banque mondiale (10 NES) et le SSI 2023 de la BAD (10 SOES), et identifier leurs convergences et complémentarités ;
- Identifier et catégoriser les risques E&S selon les niveaux Élevé / Substantiel / Modéré / Faible, communs aux deux bailleurs depuis le SSI 2023 ;

- Élaborer les instruments de sauvegarde requis (CGES, EIES, PGES, PAR, CPR, PMPP, PPA, etc.) conformément aux exigences du CES 2018 et du SSI 2023 ;
- Mettre en place des systèmes de gestion, de suivi et de rapportage E&S efficaces et conformes aux exigences des deux référentiels ;
- Concevoir et opérer un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) fonctionnel, accessible et équitable ;
- Appliquer les dispositions relatives à la réinstallation involontaire (NES 5 / SOES 5), aux Peuples autochtones/Communautés locales (CLIP), aux VBG/EAS/HS et aux groupes vulnérables ;
- Assurer la mobilisation des parties prenantes et les obligations de divulgation de l'information (NES 10 / SOES 10) ;
- Intervenir en tant qu'expert sur des projets financés par les institutions internationales.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de la formation de cinq jours, les participants seront en mesure de :

- Maîtriser les cadres normatifs CES (BM 2018) et SSI 2023 (BAD) et expliquer leurs convergences et différences clés
- Conduire le screening environnemental et social et réaliser la catégorisation des risques (Élevé/Substantiel/Modéré/Faible) selon les deux référentiels
- Élaborer ou superviser l'élaboration des principaux instruments de sauvegarde (CGES, EIES, PGES, PAR, PMPP, PPA)
- Concevoir et opérer un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) conforme aux exigences de NES 10 et SOES 10
- Assurer le suivi-évaluation E&S et la préparation des rapports d'avancement à l'attention des bailleurs
- Appliquer les obligations de divulgation de l'information et de consultation des parties prenantes
- Appréhender les exigences renforcées du SSI 2023 sur le CLIP, les VBG/EAS/HS et les groupes vulnérables

4. APPROCHE PÉDAGOGIQUE

La formation repose sur une approche participative et orientée vers la pratique, combinant :

- **Exposés magistraux interactifs** avec supports visuels (présentations PowerPoint structurées)
- **Études de cas** tirés de projets réels financés par la BM, SFI et la BAD en Afrique subsaharienne
- **Exercices pratiques** individuels et en groupes à chaque journée de formation
- **Simulations et jeux de rôle** (notamment pour les consultations publiques et la gestion des plaintes)
- **Visite terrain d'une journée complète (Jour 4)** sur un site de projet en cours
- **Sessions de questions-réponses** et débats dirigés



- **Travaux de groupe** avec restitutions en plénière et rétroaction des formateurs
- **Pré-test et post-test** pour mesurer les progrès des participants

Une **boîte à outils E&S** complète (modèles, TDR types, checklists, glossaire) est remise à chaque participant.

5. CONTENU DE LA FORMATION

Module 1- Fondements des sauvegardes environnementales et sociales

- Introduction ;
- Le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale (10 NES) ;
- Le Système de Sauvegardes Intégré de la BAD : le SSI 2023 (10 SOES) ;
- Tableau comparatif CES (BM) vs SSI 2023 (BAD) ;
- Cadre réglementaire national et interface avec les standards internationaux.

Module 2 - Instruments de sauvegarde environnementale

- Screening et catégorisation des risques (Élevé / Substantiel / Modéré / Faible) ;
- Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
- L'Évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES) et le PGES ;
- Autres instruments E&S spécifiques (PGMO, Plan VBG, PMPP).

Module 3 - Sauvegardes sociales

- Réinstallation involontaire : NES 5 / SOES 5 / NP 5 ;
- Peuples autochtones / communautés locales : NES 7 / SOES 7 / NP 7 ;
- VBG, EAS, Harcèlement Sexuel et groupes vulnérables ;
- Mobilisation des parties prenantes : NES 10 / SOES 10 / NP 1.

Module 4 - Visite terrain

- Observation sur site et application pratique ;
- Documentation des conformités et non-conformités par groupe thématique.

Module 5 - Gestion E&S, MGP, suivi-évaluation et clôture

- Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;
- Système de suivi-évaluation E&S ;
- Divulgence de l'information ;
- Synthèse générale et plan d'action individuel à 90 jours ;
- Évaluation finale (post-test) et clôture.

6. OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES

La formation ouvre des perspectives concrètes dans un secteur en forte demande. Les participants pourront intervenir comme :

- Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale (E&S) ;
- Chargé de sauvegardes E&S (UGP, ONG, entreprises, bureaux d'études) ;
- Consultant en évaluation environnementale et sociale (EIES, CGES, PGES) ;

- Expert en réinstallation involontaire et mobilisation des parties prenantes ;
- Auditeur environnemental et social / responsable conformité E&S.

Secteurs d'intervention :

- Projets miniers (bauxite, fer, lithium, cobalt, or, etc.) ;
- Projets énergétiques (barrages, lignes électriques, énergies renouvelables) ;
- Infrastructures (routes, ports, chemins de fer, corridors) ;
- Programmes gouvernementaux et projets financés par les bailleurs.

Ce domaine est aujourd'hui hautement stratégique en Afrique, avec une demande croissante liée aux investissements massifs et au durcissement des exigences des bailleurs de fonds.

7. PUBLIC CIBLE

- Chefs / coordinateurs de projets financés par la Banque mondiale/SFI ou la BAD ;
- Ingénieurs / spécialistes en environnement/social ;
- Sociologues, économistes, géographes ;
- Juristes (notamment en droit de l'environnement, minier, énergétique et développement durable) ;
- Personnel des Unités de Gestion de Projets (UGP) et des maîtrises d'ouvrage ;
- Cadres des ministères sectoriels (environnement, infrastructures, agriculture, ressources naturelles) ;
- ONG et institutions publiques ;
- Consultants indépendants/cabinet, bureaux d'étude.
- ***Prérequis** : une expérience préalable dans la gestion ou la supervision de projets de développement est recommandée. La maîtrise du français est indispensable.*



8. PÉRIODE, LIEU ET MODALITÉS

- **Date** : Du 21 au 25 septembre 2026 (du lundi au vendredi)
- **Durée** : 5 jours intensifs (09h00 à 17h00 GMT), pauses incluses.
- **Format** : Présentiel et en ligne
- **Lieu** : Hôtel ONOMO, Conakry, République de Guinée (avec un module pratique sur le terrain)
- **Horaires** : Un agenda détaillé sera mis à la disposition des participants inscrits

9. PROFIL DU FORMATEUR

La formation sera assurée par le **Professeur SAMUEL YONKEU**

- ❖ Expert international en Évaluation Environnementale cumulant **plus de 30 ans d'expérience** en enseignement, recherche, études et conseil.
- ❖ **Spécialiste reconnu sur l'ensemble de la chaîne de l'évaluation Environnementale et Sociale : EIES, CGES, EES, PAR, Audit Environnemental, Systèmes de Management environnemental (SME).**
- ❖ Professeur Associé aux départements de géographie de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)
- ❖ Professeur et chargé de cours à l'université Senghor d'Alexandrie et à l'Institut des Sciences de l'Environnement de l'Université du Québec à Montréal (ISE/UQAM).
- ❖ Professeur titulaire des universités (CAMES) en sciences environnementales ;
- ❖ Formateur associé aux cours en ligne sur les plateformes comme : Open Learning Campus (OLC) de la Banque mondiale, MOOC, Institut de la francophonie pour le développement durable (IFDD), Coursera, google scholar etc.
- ❖ Validateur des évaluations environnementales des projets de développement pour plusieurs gouvernements africains
- ❖ Conseiller Technique International auprès de l'Agence Guinéenne des Évaluations Environnementales (AGEE)
- ❖ Consultant au cabinet Emergence Legal Afrique (ELA)
- ❖ Membre actif depuis 2001 et ex-Président du Conseil d'Administration du Secrétariat International Francophone de l'Évaluation Environnementale (SIFEE), Canada (International);
- ❖ Individual Member of International Association for Impact Assessment (IAIA), USA.



Expertise alignée sur les standards des bailleurs comme :

- Banque mondiale ;
- Société Financière Internationale (SFI)
- Banque Africaine de Développement (BAD)
- Agence Française de Développement (AFD)
- Autres institutions internationales.

Prof Yonkeu a contribué à de nombreux projets et conduit et préparé des rapports d'étude d'impact environnemental et social, d'évaluations environnementales stratégiques, d'audit environnemental, de la mise en place de plans de gestion environnementale et sociale de nombreux projets notamment d'exploitation minière, de mise en place réseaux électriques, routiers, d'alimentation en eau, d'agriculture irriguée, etc., ainsi que de la santé et la sécurité des chantiers, principalement en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger), Afrique Centrale (Cameroun, Gabon, RDC), Océan Indien (Madagascar) et aux Caraïbes (Haïti).

Son expérience académique et de terrain garantit une formation ancrée dans la pratique réelle des projets africains et adaptée aux exigences actuelles des bailleurs de fonds.

10. EXIGENCES FINANCIÈRES

- **Frais d'inscription : 200 000 GNF / 15 000 FCFA XOF / 24 USD**
- **Tarif Personnes physiques : 4 500 000 GNF / 300 000 FCFA XOF / 521 USD**
- **Tarif Personnes morales : 6 500 000 GNF / 427 000 FCFA XOF / 750 USD**

❖ Conditions de paiement

- **Personne physique**
 - 1^{ère} tranche de 2 000 000 GNF / 150 000 FCFA XOF / 250 USD à **payer au plus tard le 5 Aout 2026 ;**
 - 2^{ème} tranche de 1 500 000 GNF / 100 000 FCFA XOF / 171 USD à **payer au plus tard le lundi 31 août 2026 ;**
 - 3^{ème} tranche de 1 000 000 GNF / 50 000 FCFA XOF / 100 USD à **payer au plus tard le mardi 18 septembre 2026.**

NB : Vous avez la possibilité de procéder au paiement en une seule tranche

- **Personne morale**
 - Les frais de participation sont payables en une seule tranche **au plus tard le mardi 18 septembre 2026.**

❖ Moyens de paiement

Les frais de participation sont payables par :

- Virement bancaire ;
- Chèque ;
- Transfert international : Western Union / MoneyGram / RIA ;
- Transfert National : Orange Money ;
- Paiement en espèces (Bureau ELA).

NB : un document comportant les informations détaillées pour le paiement sera mis à la disposition des candidats à la formation.

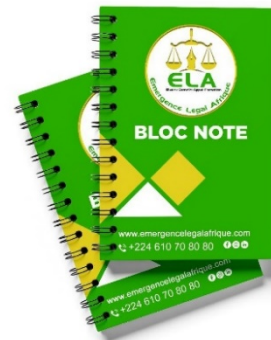
11. À PROPOS DU CABINET EMERGENCE LEGAL AFRIQUE - ELA

Emergence Legal Afrique a été créée en 2013 sous le nom de Centre de Recherches, d'Études et de Formation en Environnement - CREFE (N° /RCCM/GCKAL/046.A/2013). Pour mieux intégrer dans ses domaines d'intervention certains défis de développement durable, il est devenu Emergence Legal Afrique (ELA) en 2023. C'est un cabinet de conseils juridiques, d'appui, d'études, de recherches, de formations et de management stratégique.

Fort de plus de 10 ans d'expérience dans le conseil, les études, le management stratégique et le renforcement des capacités, Emergence Legal Afrique dispose d'un vaste répertoire de consultants ayant une large maîtrise des différents secteurs.

Emergence Legal Afrique a pour champs de prédilection :

- Formations et renforcement de capacités dans le secteur juridique et le management stratégique des secteurs minier, des hydrocarbures, énergétique et du développement durable ;
- Conseils juridiques - Appui - Accompagnement ;
- Études - Recherches - Sondages - Enquêtes ;
- Rédaction des documents et politiques stratégiques des entreprises et autres institutions.



CE QUI NOUS CARACTÉRISE ET FAIT DE NOUS LES MEILLEURS PARTENAIRES :

- Une attention particulière portée à nos partenaires ;
- Une expertise avérée (plusieurs organismes de premier plan nous font confiance).

L'importance que nous accordons au professionnalisme et à la qualité nous a valu la réputation d'être un partenaire fiable et de confiance pour nos clients.

12. CONTACTS

Emergence Legal Afrique-ELA
Siège social : Lambandji carrefour centre commercial, Conakry,
Rép. de Guinée- 001 BP : 3383
Tél / WhatsApp : +224 610 70 80 80
emergencelegalafrique@gmail.com
Site web: www.emergencelegalafrique.com

ELA, l'assurance d'un service professionnel !

